

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

**MAI 2006**

Vol. 7, n° 5

■ LA PRÉSÉLECTION  
DES CANDIDATS À  
UN EMPLOI

■ LE CHÔMAGE  
DEPUIS 1971



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## À votre service...

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4628; courriel : [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

### Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75-001-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique Nos produits et services.

### Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

### L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2006. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

# Faits saillants

*Dans ce numéro*

## ■ La présélection des candidats à un emploi

- Les entrevues personnelles et les tests portant sur des compétences ou des connaissances liées à l'emploi sont des pratiques courantes au moment de l'embauche. Toutefois, les examens médicaux, les vérifications de sécurité et, dernièrement, les tests de dépistage de la consommation de drogues sont souvent requis dans certaines situations.
- Les examens médicaux sont devenus moins courants, tandis que les vérifications de sécurité se sont accrues de façon soutenue. Environ 25 % des recrues embauchées avant 1980 ont passé un examen médical, alors que 5 % ont fait l'objet d'une vérification de sécurité. Les taux étaient respectivement de 11 % et 12 % en 2000 et 2001.
- Les candidats aux emplois plus exigeants sur le plan physique sont encore souvent appelés à passer des examens médicaux. Ces examens ainsi que les vérifications de sécurité sont particulièrement courants aujourd'hui dans le cas des professionnels (comme les enseignants et les travailleurs de la santé), des agents responsables de l'application de la loi, et du personnel en technologie de l'information.
- Les tests de dépistage de la consommation de drogues, rarement utilisés aux fins de la présélection avant 1990, sont maintenant requis dans le cas d'environ 1 travailleur recruté sur 50. Le taux est beaucoup plus élevé pour certains postes ayant trait à la fabrication.

## ■ Le chômage depuis 1971

- Chez les hommes âgés de 25 à 34 ans et sans diplôme d'études secondaires, le taux de chômage a augmenté de 7 points de pourcentage entre 1971 et 2005. Chez ceux titulaires d'un diplôme d'études secondaires, la hausse a été de 3 points. À l'autre extrémité du spectre, les diplômés universitaires ont connu une hausse de seulement 1 point.
- Dans le cas des femmes âgées de 25 à 34 ans et sans diplôme d'études secondaires, le taux de chômage a crû de 6 points de pourcentage entre 1971 et 2005. Chez celles plus scolarisées, les taux ont augmenté d'environ 2 points.
- Étant donné que les hausses du chômage se sont produites alors que la population active canadienne devenait plus scolarisée et expérimentée, le taux de chômage global n'a pas connu de tendance à la hausse au cours des trois dernières décennies. Toutefois, en l'absence de tels changements, les taux de chômage des hommes et des femmes auraient augmenté, toutes choses étant égales par ailleurs, entre 1971 et 2005.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu  
de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).**

Nous vous offrons encore plus!  
Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)  
Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 132,30 \$ (taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada  
Division des finances  
Immeuble R.-H. Coats, 6<sup>e</sup> étage  
120, avenue Parkdale  
Ottawa (Ontario)  
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF026100



TÉLÉCOPIEUR

1 877 287-4369  
(613) 951-0581



COURRIEL

Infostats@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte :

MasterCard  VISA  American Express

N° de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) \_\_\_\_\_

Paiement inclus \_\_\_\_\_ \$

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
<b>Total général</b>			

Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

\*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI \_\_\_\_\_ et leur code de référence RI \_\_\_\_\_

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions  ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

# La présélection des candidats à un emploi

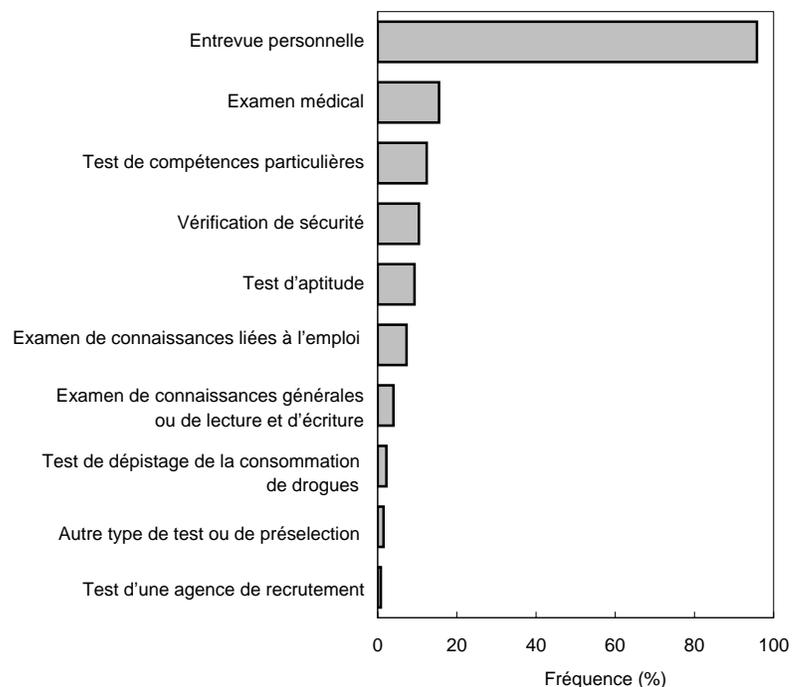
Ernest B. Akyeampong

**T**rouver la personne qui répond le mieux aux exigences du poste représente l'objectif de chaque décision d'embauche. Dans la plupart des cas, une entrevue personnelle ainsi qu'un test de connaissances ou de compétences seront suffisants pour les deux parties afin de savoir si elles sont compatibles. Cependant, pour des emplois comportant des dangers ou impliquant des questions de sécurité publique, d'autres techniques de présélection peuvent être utilisées. Par exemple, on peut faire passer un test de dépistage de la consommation de drogues ou un alcooltest à des pilotes d'avion ou à des camionneurs, un examen médical à des pompiers ou à des arbitres dans le domaine des sports, ou encore effectuer une vérification de sécurité pour des postes associés au traitement de fonds publics ou à la mise à jour de systèmes de technologie de l'information.

Malgré l'intérêt général manifesté pour la question, il y a très peu de données statistiques sur la fréquence de certaines pratiques d'embauche. Même si des renseignements peuvent exister au niveau de l'établissement ou de l'entreprise,

*Ernest B. Akyeampong est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-4624 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*

**Graphique A Presque chaque nouvel employé a eu une entrevue personnelle lors de la présélection.**



Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

les personnes qui font des recherches sur le marché du travail n'y ont pas accès facilement. Les premières données complètes à l'échelle nationale sont devenues accessibles au public tout récemment, par l'entremise de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE) de Statistique Canada (voir *Source des données*). Le présent article porte sur la fréquence et les tendances liées au recours aux vérifications de sécurité, aux examens médicaux et aux tests de dépistage de la consommation de drogues lors du processus d'embauche, ainsi que sur les variations selon l'industrie, la profession, la taille de l'établissement et certaines caractéristiques des travailleurs.

### Source des données

L'**Enquête sur le milieu de travail et les employés** (EMTE) a été lancée en 1999 par Statistique Canada de concert avec Développement des ressources humaines Canada. Cette enquête longitudinale vise à déterminer comment les employeurs et leurs employés réagissent à l'environnement concurrentiel et technologique en évolution. L'EMTE permet de mieux comprendre la relation entre les pratiques d'emploi d'une entreprise et son rendement, et fournit des renseignements détaillés sur les effets de la technologie, de la formation et des pratiques en matière de ressources humaines. L'enquête a ceci de particulier que les dossiers d'employeurs et d'employés sont couplés. Les employés sont choisis dans les milieux de travail échantillonnés, de sorte que les données recueillies sur les employeurs et les employés sont disponibles dans un seul cadre.

L'échantillon de 2001 était composé de 6 200 établissements et de 20 400 employés. Les administrations publiques, l'agriculture, la pêche et le piégeage ainsi que les ménages privés ne sont pas visés par l'EMTE. L'inclusion du secteur des administrations publiques aurait sans aucun doute entraîné une forte augmentation du taux global d'utilisation des vérifications de sécurité comme outil d'embauche.

À la suite de nombreuses consultations menées auprès des employeurs, des dirigeants syndicaux et des intervenants en ressources humaines au début des années 1990, une liste de 10 pratiques de présélection a été dressée. Il est donc possible que certaines pratiques utilisées dans le passé et d'autres plus récentes ne soient pas comprises.

### Aperçu des méthodes d'embauche

Une question de l'EMTE en 2001, qui visait 11,7 millions d'employés, portait sur les procédures de présélection auxquelles ces employés ont été soumis lorsqu'ils ont été engagés pour la première fois par leur employeur. Chose étonnante, environ un employé sur cinq a déclaré qu'il n'avait été soumis à aucune procédure de présélection. Ces 2,6 millions d'employés sont exclus de cet article (voir *Les travailleurs embauchés sans présélection*).

Parmi les 9,1 millions de répondants restants, qui ont déclaré avoir été soumis à au moins l'une des procédures de présélection, presque tous (95,8 %) ont passé une entrevue personnelle avant d'être embauchés (graphique A). Venaient ensuite les examens médicaux (15,5 %), suivis des tests portant sur des compétences particulières (12,4 %) et des vérifications de sécurité (10,4 %). Les tests de dépistage de la consommation de drogues (2,2 %) se sont classés au huitième rang.

Pour permettre d'examiner les changements survenus au fil du temps, les employés en 2001 ont été répartis en catégories selon qu'ils ont été embauchés par leur employeur actuel avant les années 1980 (382 000), durant les années 1980 (1 100 000), durant les années 1990 (4 664 000), ou en 2000 ou 2001 (2 959 000).

### Tendances en matière de filtrage de sécurité, d'évaluation médicale et de dépistage de drogues

Les pratiques dans ces domaines ont évolué au fil du temps, et ce, pour plusieurs raisons. Il s'agit notamment des changements dans la composition de l'industrie et des emplois, des améliorations des méthodes de dépistage des problèmes de santé et de l'abus de drogues ou d'alcool, et d'un meilleur accès aux dossiers personnels, financiers, criminels et autres. L'évolution des normes culturelles a peut-être également joué un rôle. Par exemple, des tests plus nombreux et plus perfectionnés de dépistage de la consommation de drogues, particulièrement chez les athlètes, ont peut-être eu des répercussions dans le domaine de

### Les travailleurs embauchés sans présélection

De prime abord, il est étonnant de constater que près du quart des employés n'ont été soumis à aucune des 10 procédures de présélection indiquées — pas même à une entrevue personnelle — lorsqu'ils ont été embauchés la première fois. Comment différaient-ils des autres 9,1 millions d'employés qui ont été soumis à au moins une procédure de présélection?

Les données ne révèlent presque aucune différence entre les deux groupes au chapitre des caractéristiques démographiques (sexe ou âge), de l'industrie ou de la profession. La seule différence significative tient à ce que les travailleurs non soumis au processus de présélection étaient deux fois plus susceptibles d'être embauchés par de petits établissements (moins de 20 employés), soit environ 50 % par rapport à seulement 25 % de ceux qui ont été soumis au processus de présélection. Les petites entreprises trouvent sans doute prohibitifs les coûts du processus de présélection et évitent donc d'y avoir recours. En outre, près de la moitié des travailleurs non soumis à la présélection avaient été informés de la possibilité d'emploi par un membre de la famille ou un ami, et dans le cas d'un autre 16 %, l'employeur avait communiqué directement avec eux. De plus, de nombreuses personnes considéraient peut-être leur entrevue personnelle comme étant non officielle et ne méritant pas en tant que telle d'être caractérisée comme faisant partie d'un processus de présélection. Enfin, il y a la question de la remémoration. De nombreux répondants ont peut-être tout simplement oublié d'avoir été soumis à toute procédure.

l'emploi. De même, la prise de conscience croissante chez le public de la violence envers les femmes, les personnes ayant une incapacité et surtout les enfants a peut-être rendu plus nécessaire d'examiner attentivement les travailleurs éventuels qui seront appelés à avoir des contacts directs avec ces groupes ou d'autres.

L'évolution de l'emploi au cours des dernières décennies semble s'être reflétée dans les pratiques de présélection utilisées par les employeurs. Par exemple, parallèlement à la diminution des emplois manufacturiers et d'autres emplois exigeants sur le plan physique, on observe une baisse du recours aux examens médicaux (graphique B). En outre, comme les machines sont plus perfectionnées et plus sécuritaires, certains emplois dans les industries de la fabrication et de la construction ainsi que dans d'autres industries primaires ne requièrent plus les mêmes exigences physiques, ce qui réduit encore la nécessité d'examen médicaux. Quelque 11 % des dernières recrues ont subi un examen médical, comparativement à environ 25 % des nouveaux travailleurs engagés avant 1980.

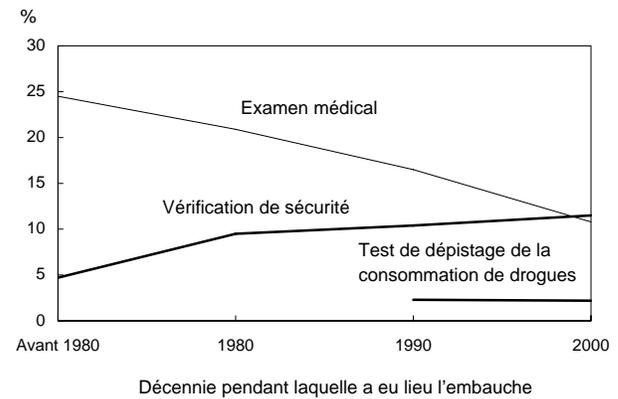
En revanche, la croissance des emplois en technologie de l'information, qui présentent un risque relativement plus élevé de coûteuses infractions à la sécurité, s'est accompagnée d'une augmentation soutenue des vérifications de sécurité. Quelque 12 % des dernières recrues ont fait l'objet d'une vérification de sécurité, contre seulement 5 % des nouveaux travailleurs embauchés avant 1980.

L'utilisation de tests de dépistage de la consommation de drogues, rare dans le cas des travailleurs engagés avant les années 1990, augmente graduellement pour certains postes. Cela tient dans une large mesure aux progrès réalisés en ce qui concerne les techniques de dépistage ainsi qu'à l'acceptation croissante de cette pratique. Environ 1 sur 50 nouveaux travailleurs embauchés au cours des années 1990 et des années 2000 a dû subir ce type de test.

### La fréquence des procédures de présélection varie selon le type d'emploi

La vraisemblance de subir un examen médical, une vérification de sécurité ou un test de dépistage de la consommation de drogues dépend de nombreux facteurs, principalement de l'industrie et de la profession ainsi que de la taille de l'établissement. (Les types d'emplois pour lesquels les échantillons étaient petits, et, par conséquent, pour lesquels la variabilité d'échantillon-

**Graphique B Les examens médicaux ont fléchi, mais les vérifications de sécurité ont augmenté.**



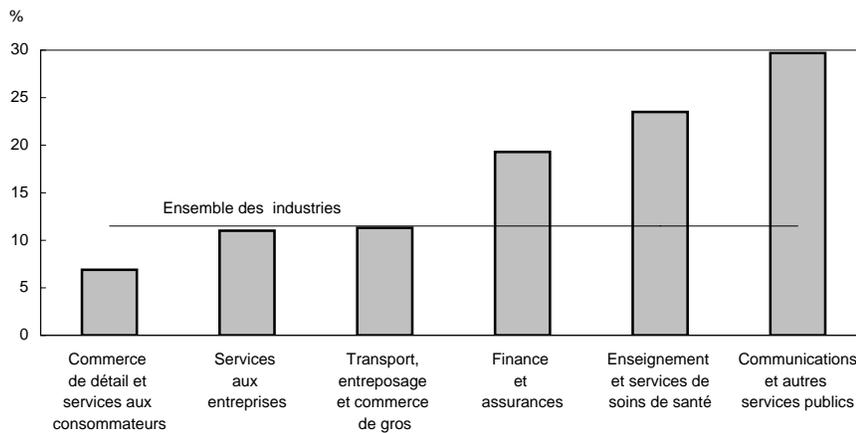
Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés

nage était élevée, ont été exclus aux fins de la présente comparaison.) Les variations selon le sexe et l'âge sont également examinées brièvement. Les comparaisons sont fondées sur les dernières recrues, soit les trois millions de travailleurs embauchés initialement en 2000 et en 2001. Ce choix tient à plusieurs raisons. En premier lieu, les travailleurs de ce groupe étaient les moins susceptibles d'avoir des problèmes de mémorisation. En deuxième lieu, la profession, l'industrie ou la taille de l'établissement dans lequel ils œuvraient était peu susceptible d'avoir changé. En troisième lieu, la grande taille de l'échantillon de cette cohorte permet des comparaisons utiles sur le plan statistique. Enfin, les procédures de présélection aux fins d'embauche utilisées pour cette cohorte sont les plus pertinentes actuellement.

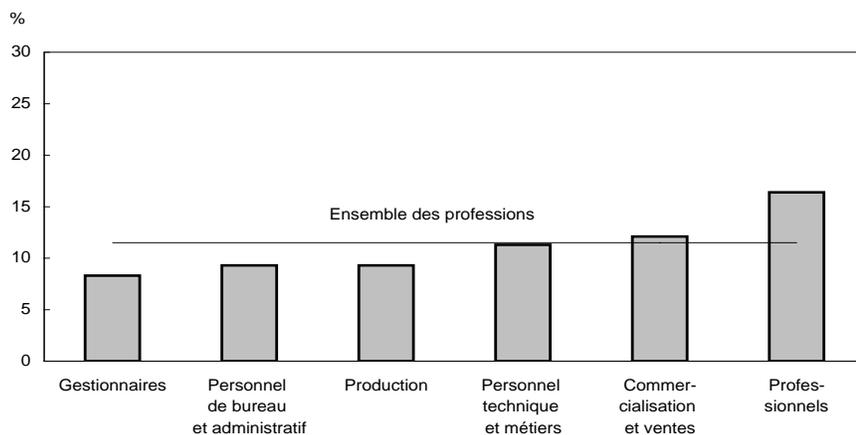
### Vérifications de sécurité

Les vérifications de sécurité étaient les plus courantes dans le cas des candidats à des emplois de professionnels, notamment les enseignants et les travailleurs de la santé. Les agents responsables de l'application de la loi et le personnel de la technologie de l'information entrent également dans ce groupe. Environ 16 % des personnes embauchées pour de tels postes en 2000 et en 2001 ont fait l'objet d'un filtrage de sécurité (graphique C). Une proportion légèrement supérieure à la moyenne des personnes recrutées pour des postes liés

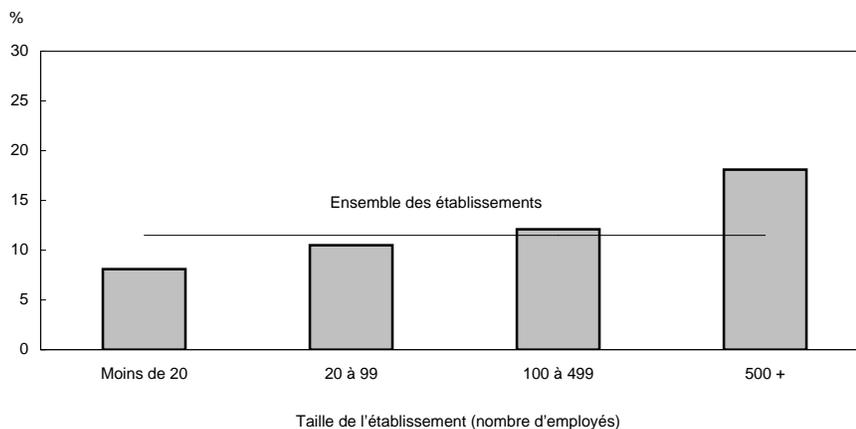
**Graphique C Chez les personnes engagées en 2000 et en 2001, les vérifications de sécurité étaient les plus courantes dans les communications et autres services publics...**



**... pour des emplois de professionnels**



**... et dans les grands établissements**



Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

à la commercialisation et aux ventes (12 %) ont également été soumises à cette procédure. Celles engagées pour occuper des postes de gestion (8 %) et des emplois de bureau ou administratifs ainsi que dans la production (9 %) étaient les moins souvent soumises à une vérification de sécurité.

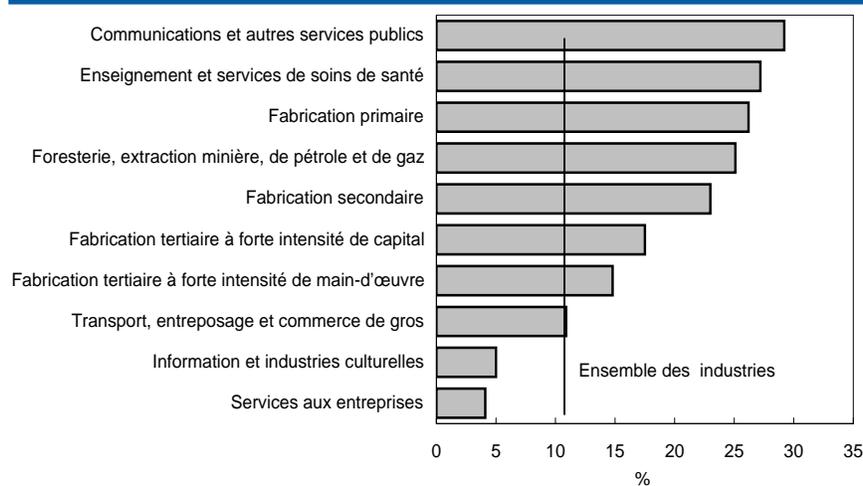
Dans les principales industries, les vérifications de sécurité étaient les plus répandues dans les communications et autres services publics (30 %), l'enseignement et les services de soins de santé (24 %), et la finance et les assurances (19 %). Elles étaient les moins courantes dans le commerce de détail et les services aux consommateurs (7 %).

Les vérifications de sécurité augmentaient également avec la taille de l'établissement. Les établissements les plus grands (comptant 500 employés ou plus), qui étaient vraisemblablement les mieux en mesure de les financer, ont soumis 18 % de leurs nouvelles recrues à une vérification de sécurité en 2000 et en 2001. Le taux pour les petits établissements (moins de 20 employés) n'était que de 8 %.

**Examens médicaux**

Selon l'industrie, les examens médicaux étaient les plus courants dans les communications et autres services publics (29 %), l'enseignement et les services de soins de santé (27 %), et la fabrication primaire et secondaire (environ 25 % chacune) [graphique D]. Les conséquences financières et souvent perturbatrices associées aux absences pour cause de maladie dans certaines de ces industries peuvent être assez importantes. Les examens médicaux étaient les moins courants dans les services aux entreprises (4 %).

**Graphique D Les examens médicaux étaient les plus courants dans les communications ainsi qu'en enseignement et en santé.**



Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

Les examens médicaux étaient les plus courants dans le cas des emplois de professionnels (y compris les enseignants et les travailleurs de la santé, 16 %) [graphique E]. Des taux légèrement supérieurs à la moyenne ont également été observés pour ce qui est des emplois liés à la production, des emplois techniques et des métiers, plus exigeants sur le plan physique.

Le recours aux examens médicaux augmentait également avec la taille de l'établissement, cette procédure étant utilisée pour 30 % des nouvelles recrues dans les grands établissements (susceptibles d'être mieux en mesure de les financer), contre seulement 2 % dans les petits établissements.

### Tests de dépistage de la consommation de drogues

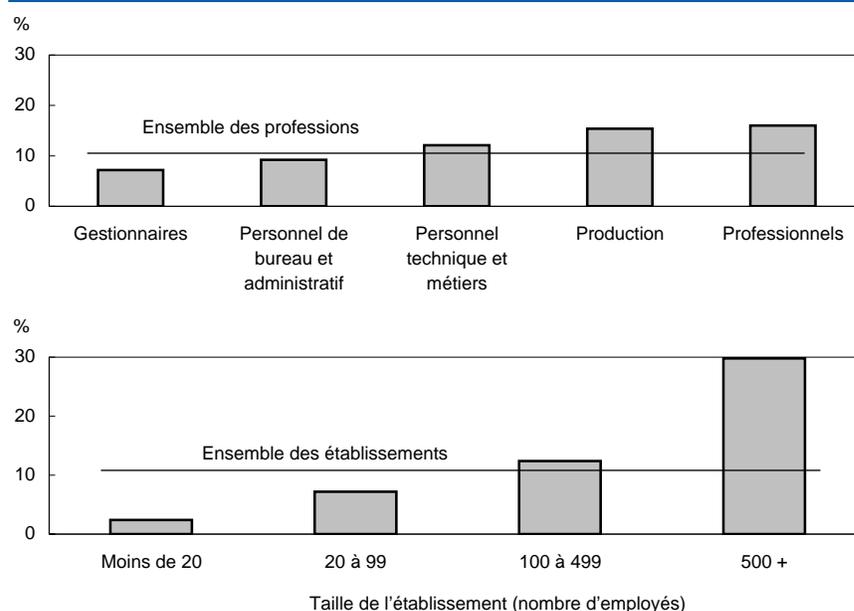
Comparativement aux vérifications de sécurité (11,5 %) et aux examens médicaux (10,8 %), l'utilisation de tests de dépistage de la consumma-

tion de drogues dans le cas des nouveaux travailleurs engagés en 2000 et en 2001 était minime (seulement 2,2 %) [graphique F]. Toutefois, un nombre de ces tests supérieur à la moyenne ont été menés dans l'industrie de la fabrication primaire (9,0 %), pour les emplois techniques et les métiers (3,2 %), et dans les grands établissements (3,7 % dans ceux comptant entre 100 et 499 employés, 4,8 % dans ceux de 500 employés ou plus).

### Différences selon le sexe et l'âge

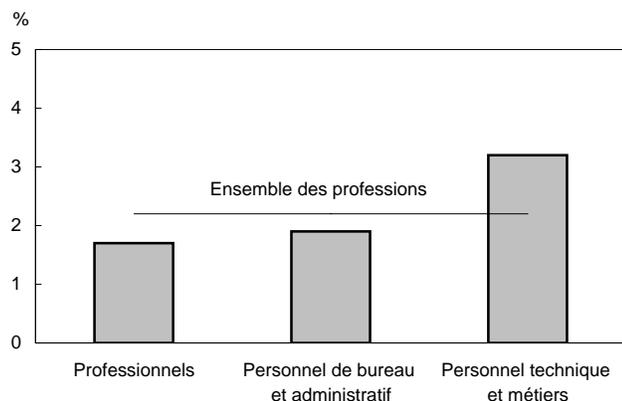
Aucune différence significative n'a été observée dans l'utilisation des trois pratiques de présélection selon le sexe ou l'âge, sauf quelques

**Graphique E Les candidats à des emplois de professionnels ou liés à la production, des emplois techniques, des métiers, ainsi qu'à des emplois dans de grands établissements, étaient plus susceptibles de subir un examen médical.**

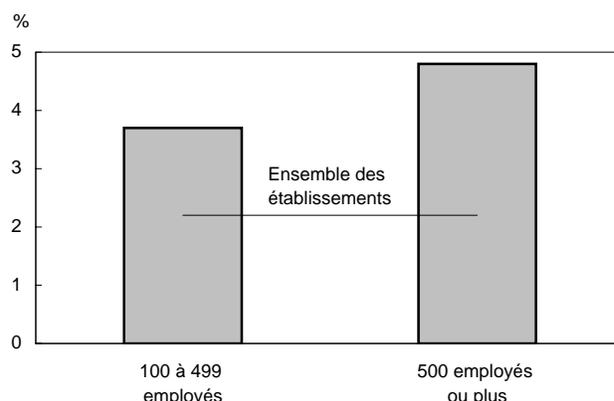


Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

**Graphique F Les tests de dépistage de la consommation de drogues étaient les plus courants pour les emplois techniques et les métiers ...**



**... ainsi que pour les emplois dans les grands établissements.**



Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

exceptions importantes. Les jeunes recrues (âgées de 15 à 24 ans, et plus susceptibles d'être embauchées pour un poste à temps partiel ou de nature moins délicate) ont été soumises à une vérification de sécurité ou à un examen médical moins souvent que la moyenne. Les recrues de 45 à 54 ans étaient relativement plus susceptibles de subir un examen médical, tandis que celles âgées de 25 à 44 ans étaient plus susceptibles de passer un test de dépistage de la consommation de drogues.

### L'application de plusieurs procédures de présélection n'est pas courante

La possibilité pour une personne d'être soumise à plus d'une des trois procédures de présélection non axées sur les connaissances était très faible. Parmi les trois millions de nouveaux travailleurs embauchés en 2000 et en 2001, à peine 1 % (27 000) ont dû se plier aux trois procédures. Environ 4 % (107 000) se sont conformés à deux procédures, 75 000 d'entre eux ayant été soumis à un examen médical et à une vérification de sécurité, soit la combinaison la plus populaire. Les personnes recrutées pour des postes de professionnels (par exemple, les enseignants et les travailleurs de la santé) et dans les industries liées aux communications et autres services publics étaient les plus susceptibles d'être soumises à ces deux procédures.

### Conclusion

Les entrevues personnelles et les tests portant sur des compétences ou des connaissances liées à l'emploi sont des pratiques courantes au moment de l'embauche. Toutefois, dans certaines situations, les candidats sont également souvent soumis à d'autres procédures, comme l'examen médical, la vérification de sécurité et, dernièrement, le test de dépistage de la consommation de drogues.

Au fil des ans, le recours à l'examen médical comme outil de présélection est devenu moins courant, tandis que les vérifications de sécurité se sont accrues de façon soutenue. Les recrues embauchées avant 1980 étaient cinq fois plus susceptibles de passer un examen médical que d'être soumises à une vérification de sécurité (les taux étaient respectivement de 25 % et de 5 %). En revanche, les nouveaux travailleurs engagés en 2000 et en 2001 étaient légèrement plus susceptibles de faire l'objet d'une vérification de sécurité (12 %) que de subir un examen médical (11 %).

Les candidats aux emplois plus exigeants sur le plan physique, comme les emplois dans la fabrication primaire et secondaire, sont encore souvent appelés à passer un examen médical. Les examens médicaux ainsi que les vérifications de sécurité sont particulièrement courants aujourd'hui dans le cas des personnes

embauchées pour des emplois de professionnels (comme dans l'enseignement et la santé), dans le domaine de l'application de la loi et dans celui des télécommunications. En outre, il y a lieu de supposer qu'à la suite des événements du 11 septembre, les vérifications de sécurité feront probablement de plus en plus partie du processus de présélection des nouvelles recrues.

Les tests de dépistage de la consommation de drogues, rarement utilisés aux fins de la présélection avant 1990, sont maintenant requis dans le cas d'environ 1 nouveau travailleur embauché sur 50. Des améliorations constantes apportées à la technologie de dépistage de la consommation de drogues se traduiront vraisemblablement par l'utilisation croissante de cet outil à l'avenir.

---

### Perspective

---

# Le chômage depuis 1971

René Morissette et Feng Hou

**A** lors que les grands titres rapportent que le taux national de chômage se situe à un creux depuis 30 ans et que de plus en plus d'articles mettent l'accent sur la pénurie de main-d'œuvre dans les points chauds de l'économie, il est facile de croire que le marché du travail ne s'est jamais aussi bien porté. Mais du point de vue démographique, les choses devraient être encore plus roses. L'emploi et les gains ont tendance à augmenter avec la scolarité et l'expérience, et la population active d'aujourd'hui est plus expérimentée et plus instruite que jamais. Les titres accrus des nouveaux venus sur le marché du travail ont haussé le niveau de scolarité, tandis que le vieillissement de la main-d'œuvre s'est traduit par une progression de l'expérience. Afin d'obtenir une meilleure perspective des tendances à long terme, on devrait prendre en considération ces facteurs en examinant des combinaisons spécifiques âge-scolarité.

Le présent article s'appuie sur le Recensement de la population pour effectuer une comparaison des taux de chômage de 1971 à 2001 pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, selon des mesures uniformes du niveau de scolarité. Les tendances les plus récentes pour la période de 2001 à 2005 sont examinées à partir des données de l'Enquête sur la population active (voir *Sources des données et définitions*). Ces groupements rendent plus nuancée la perspective à long terme liée à la situation actuelle du marché du travail.

## Évolution du profil de la main-d'œuvre canadienne

Tout comme la population en général, la population active du Canada est plus âgée et plus scolarisée. En 1971, 16 % des travailleurs nés au Canada étaient âgés de 25 à 34 ans et n'avaient pas de diplôme d'études secondaires (tableau 1). Trente ans plus tard, la

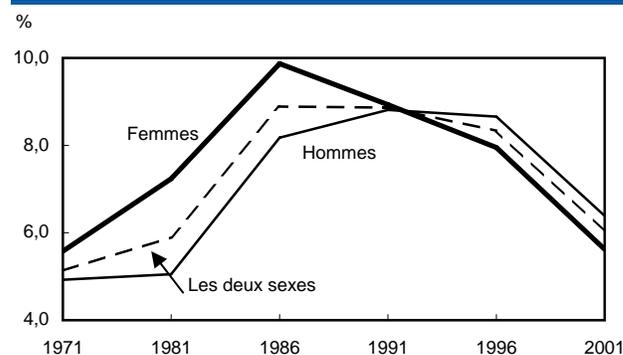
*Les auteurs sont au service de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail. On peut joindre René Morissette au (613) 951-3608 et Feng Hou au (613) 951-4337, ou les deux à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*

proportion n'était que de 4 %. Parallèlement, le pourcentage de ceux âgés de 35 à 44 ans ayant un grade universitaire a augmenté, passant de 2 % à 6 %. Néanmoins, le taux de chômage des personnes nées au Canada en 2001 était légèrement supérieur à celui de 1971 (graphique A).

Une ventilation des chiffres montre qu'en 1971, environ 8 % de tous les Canadiens nés au pays et âgés de 25 à 34 ans qui étaient actifs et qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires étaient en chômage; en 2001, le pourcentage était d'environ 14 %<sup>1</sup>. De même, le taux de chômage de leurs homologues âgés de 35 à 44 ans a augmenté, passant de 6 % à 10 %. Même si l'ampleur de la hausse était moins grande pour les deux groupes d'âge suivants, l'augmentation était quand même de près de 3 points de pourcentage pour les personnes âgées de 55 à 64 ans.

Des tendances similaires ont été observées chez les diplômés du secondaire, même si leurs taux de chômage ont augmenté dans une moins grande mesure.

**Graphique A Les taux de chômage des personnes nées au Canada et âgées de 25 à 64 ans étaient plus élevés en 2001 qu'en 1971.**



Source : Recensement de la population

**Tableau 1 Personnes actives nées au Canada selon l'âge et le niveau de scolarité**

	1971	1981	1986	1991	1996	2001
<b>Ensemble des 25 à 64 ans</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
				%		
<b>25 à 34 ans</b>						
Sans diplôme						
d'études secondaires	16,1	10,2	10,3	7,8	5,2	3,5
Diplôme d'études secondaires	7,5	10,9	11,3	11,0	8,4	6,1
Études postsecondaires	5,7	13,2	13,4	13,2	12,4	11,0
Grade universitaire	3,2	6,5	6,4	6,2	6,6	6,6
<b>35 à 44 ans</b>						
Sans diplôme						
d'études secondaires	17,6	9,6	8,6	7,3	6,9	6,1
Diplôme d'études secondaires	4,6	6,0	7,1	9,2	9,9	9,4
Études postsecondaires	3,3	7,3	9,1	10,5	12,2	12,9
Grade universitaire	1,8	3,3	4,7	5,6	5,9	6,1
<b>45 à 54 ans</b>						
Sans diplôme						
d'études secondaires	16,8	10,2	8,1	6,6	5,8	5,5
Diplôme d'études secondaires	3,9	4,2	4,0	5,1	6,2	7,5
Études postsecondaires	2,5	4,1	4,2	5,2	7,3	9,3
Grade universitaire	1,4	1,6	1,9	2,7	4,2	5,2
<b>55 à 64 ans</b>						
Sans diplôme						
d'études secondaires	11,2	7,4	6,0	4,6	3,7	3,5
Diplôme d'études secondaires	2,2	2,5	2,2	2,3	2,2	2,6
Études postsecondaires	1,4	2,3	2,0	1,9	2,2	3,0
Grade universitaire	0,7	0,9	0,9	0,9	1,1	1,6

Nota : La catégorie « Diplôme d'études secondaires » comprend aussi les certificats ou les diplômes d'écoles de métiers.

Source : Recensement de la population

Dans ce groupe, les personnes âgées de 25 à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans ont connu respectivement une hausse d'environ 4,3 et 2 points de pourcentage.

Les travailleurs scolarisés n'ont pas échappé non plus à cette hausse à long terme. Les diplômés universitaires âgés de 25 à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 55 à 64 ans ont vu leurs taux de chômage augmenter de près de 2 points au cours de la période. En résumé, peu importe leur âge ou leur niveau de scolarité, les actifs nés au Canada et âgés de 25 à 64 ans affichaient des taux de chômage plus élevés en 2001 que 30 ans plus tôt.

### Taux de chômage des hommes et des femmes nés au Canada

Pour la plupart des groupes d'hommes et de femmes nés au Canada, les taux de chômage ont connu une tendance à la hausse au cours des trois dernières décennies (graphique B). Même si le chômage a augmenté considérablement pour toutes les personnes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, les hausses ont été plus prononcées chez les hommes. Par exemple, le taux de chômage des hommes âgés de 35 à 44 ans sans diplôme d'études secondaires a augmenté de 5 points de pourcentage, comparativement à environ

3,5 points pour les femmes. Indépendamment de l'âge ou du niveau de scolarité, les hommes nés au Canada et âgés de 25 ans et plus avaient des taux de chômage plus élevés en 2001 qu'en 1971. Il en allait de même pour presque tous les groupes de femmes nées au Canada.

### Taux de chômage des hommes et des femmes immigrants

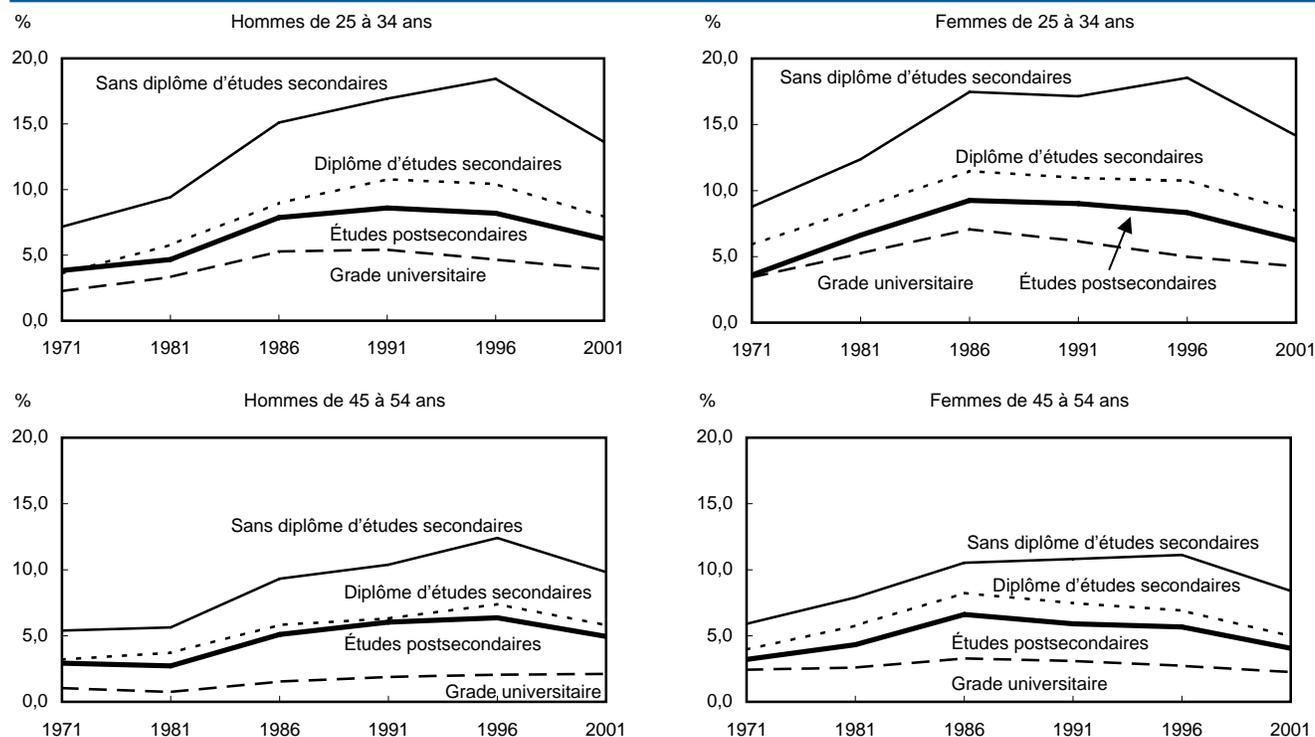
Les immigrants ont connu des changements similaires. Tout comme leurs homologues nés au Canada, presque tous les groupes d'immigrants (pour un âge et un niveau de scolarité donnés) ont vu leur taux de chômage augmenter entre 1971 et 2001.

Encore une fois, le chômage a crû davantage chez les moins scolarisés. Par exemple, les hommes et les femmes âgés de 25 à 34 ans sans diplôme d'études secondaires ont connu une augmentation d'environ 4 points de pourcentage de leurs taux de chômage (graphique C).

Les titulaires d'un diplôme universitaire, et plus particulièrement les hommes, ont aussi été touchés. Les taux de chômage des hommes immigrants âgés de 25 à 54 ans ont augmenté de 1 à 3 points de pourcentage, et ceux des femmes, de 1 à 2 points.

En 1971, le taux de chômage des diplômés universitaires immigrants de sexe masculin âgés de 35 à 54 ans se situait à la moitié de celui de leurs homologues sans diplôme d'études secondaires. Trente ans plus tard, les différences relatives entre les niveaux de scolarité étaient beaucoup moins prononcées. En fait, alors que le taux de chômage des hommes immigrants âgés de 45 à 54 ans qui n'avaient pas terminé

**Graphique B Les taux de chômage de la plupart des groupes d'hommes et de femmes nés au Canada étaient plus élevés en 2001 qu'en 1971.**



Source : Recensement de la population

### Sources des données et définitions

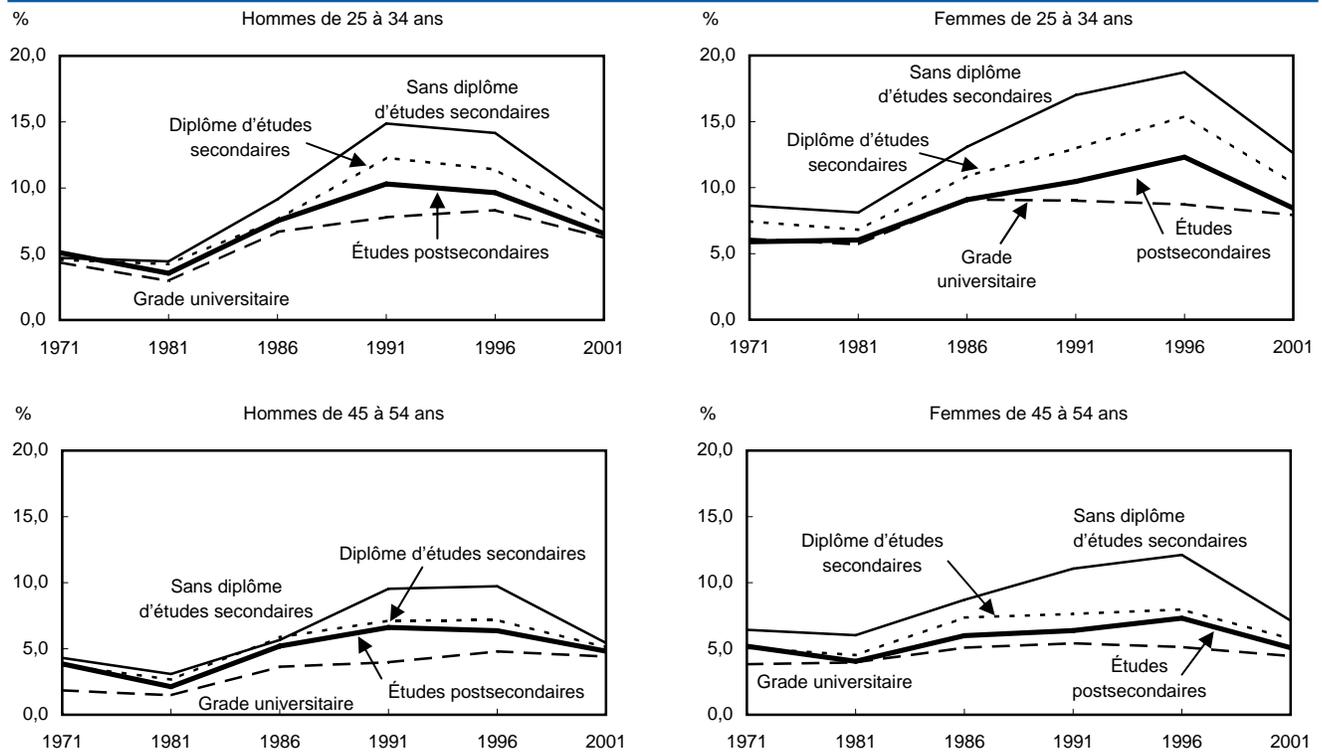
La présente étude repose sur le fichier d'un échantillon au tiers du Recensement de 1971, les fichiers d'un échantillon à 20 % des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, et les fichiers de mai et juin de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2001 et de 2005. L'échantillon choisi est constitué de personnes âgées de 25 à 64 ans qui étaient occupées ou en chômage au cours de la semaine précédant le recensement ou de la semaine de référence de l'EPA. Les personnes âgées de 15 à 24 ans ont été exclues parce que celles fréquentant l'école à temps plein ne peuvent être déterminées pour certaines années. Les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les personnes vivant dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut ont aussi été exclus.

Les taux de chômage pour 1981 à 2001 sont comparables. Toutefois, le concept de chômage utilisé en 1971 comprenait certains employés qui étaient absents du travail au cours de la semaine de référence du recensement, et certains qui étaient occupés en 1970 ou 1971, mais qui n'étaient pas à la recherche d'un emploi. Par conséquent, les taux de chômage pour 1971 comportent un biais vers le haut. C'est donc dire que l'augmentation à long terme des taux de chômage à l'intérieur des cellules d'âge et de

niveau de scolarité serait plus importante dans les faits si des concepts uniformes étaient utilisés.

Lorsque l'on utilise les données du recensement, les quatre niveaux de scolarité présentés sont fondés sur l'année ou le niveau le plus élevé d'études primaires ou secondaires, ou encore la dernière année terminée d'études universitaires ou d'autres études non universitaires. L'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme est considérée comme supérieure aux années d'études effectuées sans titres scolaires. Le **niveau inférieur à un niveau secondaire** s'applique aux personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires. Le **diplôme d'études secondaires** s'applique aux personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires, à celles qui ont obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers, et à celles qui ont fréquenté un autre établissement non universitaire sans obtenir de certificat ou de diplôme. Les **études postsecondaires** s'appliquent aux personnes qui ont obtenu un certificat ou un diplôme dans un autre établissement non universitaire, ainsi qu'à celles qui ont terminé quelques années d'études universitaires, mais qui n'ont pas obtenu de diplôme. Le **grade universitaire** s'applique aux personnes ayant un baccalauréat ou un niveau supérieur d'études.

**Graphique C L'évolution du taux de chômage des immigrants était comparable à celle des personnes nées au Canada.**



Source : Recensement de la population

leurs études secondaires a augmenté d'environ 1 point de pourcentage entre 1971 et 2001, il a augmenté de 2,5 points chez les titulaires d'un diplôme universitaire. Toutefois, la situation inverse s'est produite pour les hommes plus jeunes âgés de 25 à 34 ans.

### Tendances récentes

Selon l'Enquête sur la population active, le nombre d'emplois de cols bleus a augmenté considérablement entre 2000 et 2004 (Cross, 2005). Cette croissance a-t-elle eu un effet favorable sur les taux de chômage des travailleurs moins scolarisés<sup>2</sup>?

Parmi les femmes de tous les groupes d'âge, sauf les 45 à 54 ans, celles qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires n'ont pas vu d'amélioration de leurs taux de chômage entre 2001 et 2005 (tableau 2). Parmi les femmes titulaires d'un diplôme d'études secondaires, aucun groupe n'a connu une baisse appréciable de son taux de chômage. Ainsi, les femmes ayant un fai-

ble niveau de scolarité ont très peu profité de la croissance récente du nombre d'emplois de cols bleus. Au cours de l'ensemble de la période de 1971 à 2005, les taux de chômage chez les femmes âgées de 25 ans et plus n'ayant pas de diplôme d'études secondaires ont augmenté de 1 à 6 points de pourcentage.

Chez les hommes moins scolarisés, les taux de chômage se sont améliorés davantage. Par exemple, les hommes âgés de 35 ans et plus sans diplôme d'études secondaires ont vu leurs taux diminuer jusqu'à 2 points de pourcentage entre 2001 et 2005. Toutefois, cette amélioration n'a pas été suffisante pour contrebalancer entièrement la hausse enregistrée pendant la période de 1971 à 2001. Par conséquent, les hommes de tous les âges qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ont vu leurs taux de chômage augmenter de 2 à 7 points environ au cours de la période de 35 ans.

**Tableau 2 Croissance du taux de chômage selon l'âge et le niveau de scolarité**

	Hommes		Femmes	
	1971 à 2001	2001 à 2005	1971 à 2001	2001 à 2005
Variation en points de pourcentage				
<b>Ensemble des 25 à 64 ans</b>	<b>1,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,1</b>
<b>25 à 34 ans</b>				
Sans diplôme d'études secondaires	6,0	1,0	5,1	0,7
Diplôme d'études secondaires	4,1	-1,0	2,6	-0,4
Études postsecondaires	2,1	-0,3	2,4	-0,6
Grade universitaire	1,7	-0,9	0,8	1,1
<b>35 à 44 ans</b>				
Sans diplôme d'études secondaires	4,6	-2,0	3,2	0,8
Diplôme d'études secondaires	3,1	-1,0	1,3	0,8
Études postsecondaires	2,1	0,3	1,3	-0,8
Grade universitaire	2,1	0,1	0,4	0,1
<b>45 à 54 ans</b>				
Sans diplôme d'études secondaires	3,7	-1,8	2,1	-1,2
Diplôme d'études secondaires	2,3	-0,4	0,9	-0,2
Études postsecondaires	1,7	0,0	0,5	0,1
Grade universitaire	1,6	0,5	0,1	0,1
<b>55 à 64 ans</b>				
Sans diplôme d'études secondaires	2,9	-1,4	0,9	3,2
Diplôme d'études secondaires	2,5	-0,6	1,1	1,8
Études postsecondaires	2,1	0,0	1,4	-0,7
Grade universitaire	1,6	-1,4	1,4	-1,7

Nota : La catégorie « Diplôme d'études secondaires » comprend aussi les certificats ou les diplômes d'écoles de métiers.

Sources : Recensement de la population, 1971 à 2001; Enquête sur la population active, mai et juin 2001 et 2005

Les diplômés du niveau secondaire de sexe masculin âgés de 25 ans et plus ont aussi profité de la hausse récente du nombre d'emplois de cols bleus. Toutefois, leurs taux de chômage n'ont jamais diminué de plus de 1 point de pourcentage entre 2001 et 2005. Cette amélioration modérée a fait en sorte que leurs taux de chômage étaient de 2 à 3 points plus élevés en 2005 qu'en 1971, selon leur âge. Par exemple, les diplômés du secondaire âgés de 25 à 34 ans ont vu leur taux augmenter de 3 points au cours de cette période.

En résumé, même si l'augmentation récente du nombre d'emplois de cols bleus a amélioré les perspectives d'emploi des hommes moins scolarisés, la réduction récente de leurs taux de chômage n'a jamais contrebalancé entièrement les hausses antérieures observées de 1971 à 2001. Par conséquent, les travailleurs moins scolarisés des deux sexes ont vu leurs taux de chômage augmenter au cours de la période de 1971 à 2005<sup>3</sup>.

### Taux d'emploi

Lorsque l'on examine uniquement les taux de chômage, on n'a pas un aperçu complet du marché du travail. Même si les taux de chômage ont été en hausse pour certains groupes depuis le début des années 1970, il se peut que les taux d'activité de ces derniers aient aussi augmenté, donnant lieu à des taux d'emploi plus élevés<sup>4</sup>.

C'est le cas pour les femmes âgées de 25 à 54 ans. Peu importe les ventilations selon l'âge et le niveau de scolarité examinées, leurs taux d'emploi ont augmenté d'au moins 20 points de pourcentage entre 1971 et 2001 (tableau 3), ne variant que légèrement entre 2001 et 2005. Par conséquent, les femmes de ce groupe d'âge qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ont connu une hausse de leurs taux de chômage et d'emploi.

Le tableau était différent pour les hommes âgés de 25 à 54 ans. Ceux qui avaient un diplôme d'études secondaires ou un niveau inférieur d'études ont vu leurs taux d'emploi diminuer de 6 à 10 points de pourcentage entre 1971 et 2001, et augmenter d'au plus 3 points entre 2001 et 2005. Pour ces hommes, les possibilités d'emploi, mesurées

**Tableau 3 Croissance du taux d'emploi selon l'âge et le niveau de scolarité**

	Hommes		Femmes	
	1971 à 2001	2001 à 2005	1971 à 2001	2001 à 2005
	Variation en points de pourcentage			
<b>Ensemble des 25 à 64 ans</b>	<b>-4,4</b>	<b>1,2</b>	<b>29,4</b>	<b>2,4</b>
<b>25 à 34 ans</b>				
Sans diplôme				
d'études secondaires	-9,7	-1,0	19,8	0,7
Diplôme d'études				
secondaires	-7,3	0,9	22,0	-0,2
Études postsecondaires	-3,4	0,2	23,7	2,5
Grade universitaire	-3,0	-0,4	20,1	-0,5
<b>35 à 44 ans</b>				
Sans diplôme				
d'études secondaires	-8,8	1,5	24,8	0,5
Diplôme d'études				
secondaires	-6,2	2,0	27,3	-0,1
Études postsecondaires	-4,2	-0,2	28,4	1,3
Grade universitaire	-4,3	0,6	25,4	-0,7
<b>45 à 54 ans</b>				
Sans diplôme				
d'études secondaires	-9,2	3,1	19,6	2,4
Diplôme d'études				
secondaires	-6,9	0,7	21,5	4,3
Études postsecondaires	-5,1	0,3	22,1	0,9
Grade universitaire	-5,1	-0,6	20,6	0,5
<b>55 à 64 ans</b>				
Sans diplôme				
d'études secondaires	-20,9	8,6	2,3	5,8
Diplôme d'études				
secondaires	-22,3	3,8	0,9	7,4
Études postsecondaires	-19,6	9,0	1,6	7,5
Grade universitaire	-20,0	2,7	-1,4	5,9

Nota : La catégorie « Diplôme d'études secondaires » comprend aussi les certificats ou les diplômes d'écoles de métiers.

Sources : Recensement de la population, 1971 à 2001; Enquête sur la population active, mai et juin 2001 et 2005

par les taux d'emploi ou les taux de chômage, se sont détériorées au cours de la période de 1971 à 2005.

Du fait en partie d'une tendance vers une retraite plus précoce, les taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans ont chuté d'au moins 20 points de pourcentage entre 1971 et 2001<sup>5</sup>. Toutefois, de 2001 à 2005, les taux d'emploi ont augmenté entre 3 et 9 points.

En résumé, alors que les taux d'emploi des femmes ont augmenté pour tous les groupes d'âge et de niveau de scolarité entre 1971 et 2005, ceux des hommes ont diminué.

### Conclusion

Étant donné que le taux de chômage chez les personnes âgées de 25 à 64 ans s'est situé autour de

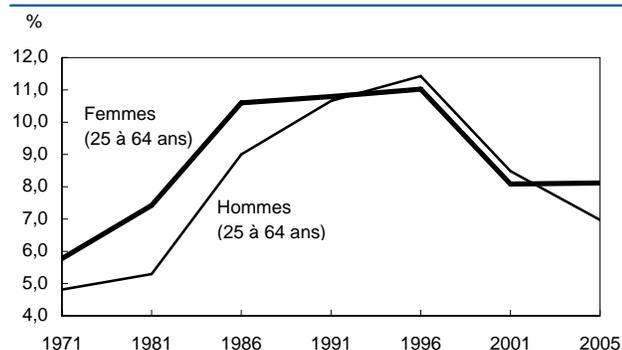
6 % ces dernières années, soit un niveau comparable à celui enregistré du début au milieu des années 1970, certains pourraient penser que les travailleurs d'un âge et d'un niveau de scolarité donnés ne sont pas plus susceptibles d'être en chômage aujourd'hui que leurs homologues il y a 30 ans. En réalité, la plupart des personnes actives, et plus particulièrement celles ayant un faible niveau de scolarité, sont plus susceptibles d'être en chômage aujourd'hui qu'au début des années 1970.

Dans le cas des hommes âgés de 25 à 34 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, le taux de chômage a augmenté de 7 points de pourcentage entre 1971 et 2005. Dans le cas de ceux titulaires d'un diplôme d'études secondaires, la hausse a été de 3 points. À l'autre extrémité du spectre, les diplômés universitaires de sexe masculin de cet âge ont connu une hausse de seulement 1 point.

Chez les femmes âgées de 25 à 34 ans sans diplôme d'études secondaires, le chômage a augmenté de 6 points de pourcentage entre 1971 et 2005. Dans le cas de celles plus scolarisées, les taux ont augmenté d'environ 2 points.

Étant donné que ces hausses du chômage se sont produites alors que la population active canadienne devenait de plus en plus scolarisée et expérimentée, le taux de chômage global n'a pas connu de tendance à la hausse au cours des trois dernières décennies. Toutefois, en l'absence de tels changements dans le niveau de scolarité et la structure par âge de la population active, les taux de chômage des hommes et des femmes auraient augmenté entre 1971 et 2005, toutes choses étant égales par ailleurs (graphique

**Graphique D Les taux de chômage normalisés selon l'âge et la scolarité ont affiché de plus fortes hausses de 1971 à 2005<sup>1</sup>.**



<sup>1</sup> Les taux de chômage sont dérivés en maintenant la répartition des personnes actives selon l'âge et la scolarité aux valeurs de 1971.  
Sources : Recensement de la population, 1971 à 2001;  
Enquête sur la population active, mai et juin 2005

D). Pour ce qui est des personnes qui sont sur le marché du travail aujourd'hui, elles sont plus susceptibles d'être en chômage que leurs homologues au début des années 1970.

**Perspective**

**Notes**

1 Des tableaux détaillés sont disponibles auprès de l'auteur.

2 Étant donné que l'Enquête sur la population active ne comprend pas de données sur le statut d'immigrant, les changements dans les taux de chômage pour la période de 1971 à 2005 sont présentés pour un échantillon qui comprend à la fois des immigrants et des personnes nées au pays. Les données pour la période de 1971 à 2001 sont tirées du recensement, tandis que celles pour la période de 2001 à 2005 sont tirées de l'Enquête sur la population active.

3 Parmi les 40 combinaisons sexe-âge-niveau de scolarité examinées, seules les diplômées universitaires âgées de 55 à 64 ans ont connu une baisse nette de leur taux de chômage au cours de la période de 1971 à 2005.

4 Les taux d'emploi correspondent à la proportion des personnes en âge de travailler qui sont occupées.

5 La baisse globale pour ce groupe d'âge a totalisé 16 points de pourcentage. Il s'agit d'une baisse plus faible que celle observée à l'intérieur des groupes de niveau de scolarité parce que : a) le niveau de scolarité des hommes âgés de 55 à 64 ans s'est accru au cours de cette période, et b) les taux d'emploi augmentent avec le niveau de scolarité.

**Document consulté**

CROSS, Philip. « Évolution récente du marché du travail », *L'observateur économique canadien*, n° 11-010-XIB au catalogue de Statistique Canada, mars 2005, vol. 18, n° 3, p. 3.1 à 3.10.